

Règlement du jeu Le Sac à Bordel

Dernière mise à jour : 24/12/2019

Organisation

Le jeu "Le Sac à Bordel" ci après dénommé "le Jeu" est organisé par la société :

TroisDix

Résidence Galilée, Bâtiment C, Appartement C301

6 rue Hélène Nebout dite Chef Luc

Tél : 06 21 91 29 95

SAS au capital de 2000 €

Siret 82533606800010 – RCS La Rochelle

Plusieurs éditions du Jeu peuvent avoir lieu

Ce Jeu est gratuit, sans obligation d'achat et accessible à toute personne physique disposant d'un accès internet via la Vidéo Dédiée à chaque édition sur la chaîne Youtube

<https://www.youtube.com/user/cbdbien>.

Le présent règlement est commun pour les différentes éditions.

Le Jeu démarre dès le moment où la Vidéo Dédiée est rendue publique. La date de fermeture du Jeu, la nature du ou des lots et les éventuelles conditions particulières seront précisées dans la vidéo. Les informations contenues dans la Vidéo Dédiée prévalent donc sur celles de ce règlement.

Ce règlement peut être mis à jour à tout moment. La version valable pour chaque édition du Jeu est celle disponible au moment où la Vidéo Dédiée est rendue publique.

Participations

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique disposant d'un accès internet, à l'exception des personnels de la société organisatrice, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

N'est autorisée qu'une participation par personne physique. La création de multiples identités numériques afin de participer plusieurs fois et toute tentative de tricherie avérée entraînera la disqualification totale et sans appel du participant.

Toute participation ne respectant pas les modalités ci-dessous et autres consignes données dans la Vidéo Dédiée ou soumise hors des dates limites sera invalidée.

Lot(s)

Le ou les lots mis en jeu à chaque édition sont décrits dans la Vidéo Dédiée.

Modalités du Jeu

Le principe du Jeu est le suivant : les participants doivent deviner le poids d'un sac contenant divers objets indiqués dans la Vidéo Dédiée.

Les participants doivent indiquer leurs réponses en commentaire de la Vidéo Dédiée sur Youtube sous la forme "x,xxx kg". Le séparateur décimal peut être un point ou une virgule. La réponse est exprimée en kilogrammes et la mention de l'unité n'est pas obligatoire. Cependant si une unité est précisée, elle sera prise en compte.

Exemples : 1,234 / 10.100 kg

Les participants sont libres d'ajouter du contenu supplémentaire à leurs commentaires. Cependant l'ajout de propos haineux, racistes, sexistes... pourra entraîner la disqualification du participant.

En cas d'erreur, le participant peut modifier son commentaire. Un seul commentaire est autorisé pour chaque participant et les commentaires de second niveau ne sont pas pris en compte.

Désignation et annonce des gagnants

Le ou les gagnants sont désignés par la société TroisDix Jeu et à la discrétion de celle-ci.

Afin de désigner le ou les gagnants, le sac contenant les objets indiqués dans la Vidéo Dédiée est pesée. La valeur trouvée est comparée avec celles indiquées par les participants dans leurs réponses. Est retenue la réponse indiquant une valeur identique ou la plus proche. En cas de multiples bonnes réponses, un tirage au sort sera effectué entre les auteurs de ces dernières.

Dans le cas où plusieurs lots sont à gagner, plusieurs bonnes réponses sont retenues afin de désigner les différents gagnants.

Des gagnants de réserve sont également désignés. Il s'agit des auteurs des autres réponses les plus proches de la bonne réponse par ordre décroissant ou de ceux n'ayant pas gagné au tirage au sort. Dans ce deuxième cas, un tirage au sort permettra de déterminer l'ordre dans lequel ils pourront suppléer au gagnant.

Les résultats du Jeu sont annoncées dans une seconde vidéo publiée sur la même chaîne Youtube après la clôture du Jeu. Le gagnant ne sera pas contacté directement par la société TroisDix mais devra se manifester auprès d'elle dans les 72h après que la vidéo des résultats ait été rendue publique et ce via l'ajout d'un commentaire sous la vidéo des résultats..

Dans le cas où le gagnant ne se manifeste pas dans le délais imparti, ce sera au tour des gagnants de réserve de le faire dans l'ordre indiqué dans la vidéo. Chacun disposera d'un délai de 24h pour se manifester auprès de la société TroisDix. Un commentaire sera mis sous la vidéo et des informations données sur les réseaux sociaux pour indiquer qu'un gagnant ne s'est pas manifesté.

Si aucun gagnant ne s'est manifesté. Le lot sera conservé par la société TroisDix ou son fournisseur, offert à un autre candidat ou remis en jeu ultérieurement.

Remise des lots

Après que le gagnant se soit manifesté, en fonction de la nature du lot, celui-ci pourra, soit lui être envoyé à son domicile, soit être à récupérer ou consommer en un lieu donné. Les éventuels frais de transport, de restauration et d'hébergement qui seraient nécessaires à l'obtention ou à la consommation du lot reste à la charge du gagnant. Des précisions à ce sujet auront été apportées dans la Vidéo Dédiée du Jeu.

En cas d'envoi, le lot sera envoyé à l'adresse postale que le gagnant aura indiqué à la société TroisDix.

La société TroisDix ou le fournisseur du lot ne pourront être tenus pour responsables en cas de défaillance des services de livraison pour un lot non délivré à l'adresse indiqué par le gagnant.

La société TroisDix ou le fournisseur du lot se réserve le droit de remplacer celui-ci par un autre de valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

Si, pour quelque raison que ce soit, la société TroisDix ou le fournisseur ne sont plus en mesure de fournir le lot, aucune compensation ne pourra être réclamée.

Modification et annulation

À tout moment, la société TroisDix se réserve le droit de modifier le Jeu, de l'écourter, de le proroger ou de l'annuler sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Si cela est le cas, les participants en seront avertis par tout moyen approprié et plus particulièrement un commentaire sous la Vidéo Dédiée ou la publication d'une nouvelle vidéo.

Responsabilité de la Société Organisatrice

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, de la plateforme Youtube ou de problème d'accès à celle-ci entraînant l'impossibilité d'accéder au Jeu, d'y participer ou de prendre connaissance des résultats.

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas d'impossibilité d'échange avec le gagnant par courrier électronique ou téléphone pour une raison indépendante de sa volonté. Cela peut être par exemple en cas de panne du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur téléphonique, d'une adresse e-mail mal renseignée...

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas de retard ou d'erreurs de livraison et de détérioration des lots par les services postaux. Dans ces cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable des dommages physiques et matériels provoqués par l'utilisation, bonne ou mauvaise, du lot ou qui surviendraient pendant le déplacement du gagnant pour en prendre possession.

Données personnelles

Les données personnelles qui pourraient être demandées sont destinées à la société organisatrice. Elles ne seront en aucun cas données à un tiers pour une autre raison que la remise des lots.

Divers

Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Youtube ou tout autre réseau social tel que Facebook, Instagram...

Le Jeu sera soumis à la loi française.

Toute participation entraîne l'acceptation entière et complète du présent règlement et aucune réclamation ne pourra être déposée.

Tout litige en rapport au Jeu ou à l'interprétation de son règlement sera tranché souverainement et sans appel par TroisDix SAS.